

AGENCE CANADIENNE D'IDENTIFICATION DES BOVINS AMÉLIORE L'ENTRÉE DES DONNÉES DES ANIMAUX IMPORTÉS, LES MOUVEMENTS ET LES DATES DE NAISSANCE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 10 mai, 2016

[L'Agence canadienne d'identification des bovins](#) (ACIB) a le plaisir d'annoncer des améliorations au processus de sa base de données, le [CLTS](#) – un système de retraçage robuste et évolutive, conçu pour le confinement et l'éradication des maladies animales avec une approche abordable, en temps opportun et à échelle nationale qui adresse la traçabilité du bétail.

Ces développements suivent les améliorations qui ont été lancés à la fin de 2015 pour adresser les étiquettes américaines commençant par les chiffres 840. Les utilisateurs ont maintenant la possibilité de soumettre un événement d'importation pour tous [numéros d'identification de pays étrangers](#). Le format pris en charge est de 15 chiffres, commençant par le code de pays (par exemple, 554002123456789 pour la Nouvelle-Zélande). Le directeur responsable de l'informatique à l'ACIB; Waseem Rehman confirme, "une fois qu'un événement d'importation a été appliqué à un numéro étranger d'identification, ce même numéro peut être soumis pour le mouvement de l'animal (entrée/sortie), l'exportation temporaire, l'exportation permanente et le retrait. Les utilisateurs seront également en mesure d'utiliser une variété de fonctions de la base de données pour les numéros d'identification d'étiquettes étrangères – tout comme ils le font pour les étiquettes canadiennes.»

"Un autre changement se veut d'aider les propriétaires d'un animal au cours de sa vie. Puisqu'un animal peut être déplacé par le biais de divers propriétaires et emplacements avant que son cycle de vie soit terminé, et que les règlements actuels permettent seule la ferme d'origine de soumettre la date de naissance, le dernier propriétaire peut être pénalisé au point de vue de la valeur marchande d'un animal dont les records d'âge sont incorrects. Nous avons donc pris des mesures pour assurer une meilleure saisie de données." affirme Anne Brunet-Burgess, la directrice générale de l'ACIB. "L'outil de sélection de la date de naissance, que nous avons publié l'an dernier, est maintenant accompagné d'une alerte numérique conçue pour empêcher une mauvaise entrée de données pour un groupe d'étiquettes. Cette mise à jour protège le rendement financier du propriétaire final de l'animal tout en maximisant l'intégrité des données ».

EN BREF :

- Les utilisateurs du CLTS peuvent maintenant vérifier la saisie de leurs données en optant pour recevoir une notification unique quotidienne par courriel, énumérant les transactions soumises la journée précédente;
- Les concessionnaires d'étiquettes approuvées peuvent désormais fournir des étiquettes aux abattoirs qui possèdent un compte CLTS.
- Les utilisateurs du CLTS peuvent maintenant soumettre des événements de mouvement pour les animaux nés au Québec.
- Les utilisateurs du CLTS qui sont des usines d'équarrissage, les établissements de collecte de carcasses, des laboratoires de pathologie et des hôpitaux vétérinaires, peut maintenant signaler un deuxième événement de retraite à la base de données CLTS.

«Jusqu'à présent la soumission d'événements devait se produire dans un certain ordre. Soit en débutant avec l'émission de l'étiquette par le concessionnaire, suivi par les déplacements selon les règlements fédéraux et provinciaux/territoriaux ou les pratiques de gestion de troupeau. Auparavant, si un utilisateur signalait un événement en dehors de la séquence, une erreur de base de données se produisait, et aucun autre événement ne pouvait être associé à l'étiquette sans l'assistance du service à la clientèle de l'ACIB.

Effectif immédiatement, le CLTS accepte des événements qui se sont produits avant que le numéro d'étiquette soit retiré. Ce changement permet aux utilisateurs de communiquer les données de mouvement à tout moment, ce qui peut se révéler essentielle lors d'une recherche qui a lieu après que le cycle de vie de l'animal soit terminé » affirme le président de l'ACIB Mark Elford. «Les progrès techniques qui prennent place à l'ACIB continuellement, contribuent à réduire la complexité de soumission des données tout en augmentant la facilité des opérateurs de se conformer à la loi. »

– 30 –

[L'agence canadienne d'identification du bétail](#) (Canadian Cattle Identification Agency) est un organisme sans but lucratif incorporé, initié et dirigé par l'industrie même, afin d' établir un programme national d'identification des bovins laitiers, des bovins, des bisons et des ovins permettant une traçabilité efficace et comportant des préoccupations sérieuses en matière de santé animale et de sécurité alimentaire du cheptel canadien. L'agence est dirigée par un conseil d'administration composé de représentants de tous les secteurs de l'industrie du bétail et gère la base de données du système canadien de traçabilité du bétail ([Canadian Livestock Tracking System – CLTS](#)), un système de retraçage qui garde à jour l'information des étiquettes d'identification par radio fréquence (RFID) directement reliées aux trois piliers de traçabilité (soit : l'identification des animaux, le mouvement des animaux et l'identification des installations), ainsi que des renseignements à valeur ajoutée (i.e., la vérification de l'âge).

Pour de plus amples informations:

Kori Maki-Adair, directrice des communications @ kmaki-adair@canadaid.ca